

Salaires, La détermination de la CFE-CGC a payé

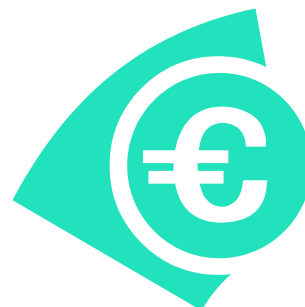
Une éclaircie dans notre paysage AXA qui s'était assombri :

Nous avons signé un accord salaire à 1,2 % au niveau du Groupe, accord qui doit s'appliquer à minima dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

La CFE-CGC avait refusé de signer en janvier un accord ne donnant que 1% d'enveloppe d'augmentation. La Direction annonçait alors qu'elle prendrait une mesure unilatérale à 0,8%.

L'accord que la CFE-CGC a ensuite signé au niveau d'AXA CS et Matrix reprend l'enveloppe de 1,2% d'augmentation, assortie d'une augmentation générale pour les classes 5, soit :

- 0,6% d'augmentation générale et 0,6% d'augmentation individuelle pour les non-cadres.
- 0,2% d'augmentation générale et 1% d'augmentation individuelle pour les classes 5.
- 1,2% d'augmentation individuelle pour les classes 6 et 7.



Pour rappel, les premières propositions de la Direction étaient à 0,7%.

Nous avons obtenu localement pour AXA CS et Matrix plusieurs améliorations de l'accord groupe :

Dates d'effet :

Alors que l'accord RSG a fixé le versement des Augmentations Générales en mai 2017 et Augmentations Individuelles en juillet 2017, vos élus CFE-CGC ont une nouvelle fois maintenu l'optimisation de cette échéance chez AXA CS et AXA Matrix. Par conséquent :

- les AI seront versées en mars 2017 **avec effet rétroactif au 1er janvier 2017**
- les AG seront versées en mai 2017 **avec effet rétroactif au 1er janvier 2017**

Prime de Tutorat :

Vos élus CFE-CGC ont pu non seulement maintenir la prime de Tutorat, mais ils ont pu obtenir une légère réévaluation de son montant. Elle sera de 260 € (+ 4%) pour les non cadres et pour les cadres dont la rémunération annuelle est inférieure ou égale à 45 000 € (40 000 € lors du dernier accord).

Bonus account manager :

Ce dispositif spécifique à notre entité est reconduit.



Cet accord ne porte que sur l'année 2017. En revanche, les perspectives d'une remontée de l'inflation nous permettront d'ajuster à la hausse nos demandes dans 1 an lors des prochaines négociations.

De plus, sans la signature de la CFE-CGC, nous prenons le risque de n'avoir aucune réévaluation des CRV, des primes d'équipes ainsi que des planchers des classes.

En matière de salaire, la CFE-CGC sait qu'il est préférable de trouver un accord, qui se révèle toujours supérieur aux décisions unilatérales de l'employeur.

La CFE-CGC a une nouvelle fois déployé une tactique qui s'est révélée payante, en nous opposant dans un premier temps, sans rompre le dialogue pour autant, en persistant dans notre volonté d'aboutir alors même que beaucoup pensaient que les « carottes étaient cuites ».

Avec cet accord, nous passons d'un climat social morose à une période d'éclaircie.... Et ça c'est essentiel dans un contexte de transformation qui impacte notre quotidien.

Gageons maintenant que l'affaire suivante, le CET, nous permette le même sursaut. Mais ça c'est un autre chapitre ! Nous ne lâchons pas l'affaire pour autant !

Dans l'attente, soyons soulagés des résultats obtenus, car ils se situent dans la fourchette haute de ce que nous observons dans la profession de l'assurance en France.

Planchers de rémunération AXA à partir du 1er mai 2017

Classe CCN	Plancher
1	19 958 €
2	20 332€
3	23 463 €
4	27 854 €
5	33 159 €
6	43 602 €
7	58 489 €

Montants de la PPE par classe (versée au plus tard en Octobre 2017):

- 941 € pour les classes 1 et 2
- 1 175 € pour les classes 3
- 1 353 € dont 231 € de PPI pour les classes 4.

Montants du CRV pour 2017 (versé en avril 2018)

- 2 951€ en classe 5
- 4 549 € en classe 6
- 7 497 € en classe 7

Les taux de retour global de la PPE et du CRV restent garantis à un minimum de 80%.

Implantation AXA CS et AXA Matrix

Julie Lesné a présenté au comité d'entreprise une réflexion sur une nouvelle implantation de notre UES AXA CS & Matrix.

Nous vous livrons dans la foulée les éléments structurants de cette présentation :

Les baux des sites d'Amsterdam et Jules Lefebvre arrivent à échéance en octobre 2018. Les locaux actuels ont des limites et des contraintes qui ne sont plus compatibles avec la volonté de l'entreprise en termes de réduction des coûts et de transformation vers de l'Agile Work : manque de modularité, de surface utile, équipements vieillissants, coût de l'entretien etc... Un déménagement serait donc envisagé.

D'autres entités du groupe (GIE AXA, AXA Liability Manager, AXA Global Life, AXA Global P&C) ont elles aussi des baux arrivant à échéance d'ici 2020.

Une réflexion globale est donc lancée par le groupe pour **une implantation commune** de ces différentes sociétés, l'implantation recherchée devant être moderne, conviviale et propice à l'Agile Working.

L'axe privilégié est celui de Paris- La Défense (plutôt l'ouest donc).

La Direction n'avance pas de date pour la décision finale (entre le démarrage de l'étude et avril 2018...)

S'il est encore trop tôt pour parler des modalités de l'éventuel déménagement, vos élus CFE-CGC ont d'ores et déjà soulevé un certain nombre d'interrogations en séance et ont invité la Direction à faire des points d'étape tout au long de l'avancement de ce projet.

Projet de dématérialisation des documents « paperless »

Lors du dernier CE, un projet de **dématérialisation des documents** a été présenté aux élus. Après le projet de numérisation spécifique aux sinistres gérés dans Xuber Claims, c'est la totalité de l'entreprise qui est maintenant concernée.

Le projet a pour objectif d'améliorer les processus papiers, de diminuer les impressions, le stock de papier dans les armoires et sur les bureaux et simplifier la recherche de documents. Deux pilotes vont démarrer courant mars, ils serviront à valider les solutions techniques qui seront choisis, pour un premier bilan courant octobre avant une extension à l'ensemble de l'entreprise. **Une étape d'inventaire et de vidage des armoires est prévue dans ce cadre.**

Vos élus CFE-CGC se réjouissent que ce projet, pré-requis à la généralisation du télétravail à toute l'entreprise, soit enfin lancé. Nous serons cependant attentifs à ce que le travail des collègues soit perturbé le moins possible, à la fois par la mise en place et par les nouveaux outils, qui devront offrir au moins la même efficacité, notamment en termes de recherche et de consultation.

Vos élus CFE-CGC se mettent à votre disposition pour recueillir votre ressenti et en discuter.

Avis de la CFE-CGC sur le projet d'évolution de l'organisation du Département Comptabilité Technique au sein de la Direction Opérations d'Assurances France.

Lors du CE du 19 janvier, la Direction a présenté son projet d'aménagement de l'activité du Département Comptabilité Technique (anciennement Credit Control) au sein de la Direction des Opérations d'Assurance France.

Le découpage historique entre Recouvrement Affectation EDI et Recouvrement affectation non EDI ne paraît plus approprié. Par ailleurs au sein de l'équipe « Master Construction et Booking Desk », l'équipe Booking Desk gère les primes des contrats sur lesquels AXA CS est suiveur en Dommage, Construction RC, LF et paramétrique, ou réassureur.

L'organisation proposée envisage 3 pôles au sein du département Comptabilité Technique :

- **Recouvrement** : en charge de l'affectation/recouvrement des primes en direct
- **Flux Financier/Gestion déléguée** : en charge de la gestion des flux BCR, CESAM, LPC, des comptes des agents maritimes, de coassurance en apériton et des sinistres délégués.
- **Booking Desk** : en charge de l'affectation/recouvrement des primes auprès des apériteurs et cédantes, ainsi que de la gestion des sinistres des branches Dommage, Construction, RC, LF et paramétrique, ou réassureurs et traités internes toutes branches.

La répartition envisagée des portefeuilles semble logique et cohérente, et permet d'aboutir à 3 équipes de dimension humaine.

Concernant le périmètre, la CFE-CGC se demande s'il s'agit d'une étape avant l'inclusion des activités équivalentes des départements des marchés spécialisés. Certaines activités de traitement de bordereaux étant équivalentes ou partagées.

La CFE-CGC attire l'attention de la Direction sur la définition des rôles et missions de chacun, et demande que des procédures claires soient établies pour les activités déléguées, en particulier sur la gestion des sinistres. Ainsi, les règles d'habilitations et de pouvoirs devront être clairement définies et communiquées. Les paramétrages et contrôles applicatifs devront être mis en place.

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'outils d'automatisation fiables devront être donnés au département désormais nommé « Comptabilité Technique ».

La CFE-CGC demande qu'après la mise en œuvre du projet, la charge réelle soit évaluée afin de contrôler que l'activité est cohérente avec les effectifs.

La CFE-CGC demande que ce projet soit l'occasion dans la mesure du possible, de prendre en compte les aspirations de chacun avec une attention particulière sur l'intérêt des tâches à accomplir.

Vos élus CFE-CGC :

Patricia Nunez 57 91 63
Yves Dremière 57 84 51
Guillaume Robieux 57 91 35
Christiana Peter 57 92 61
Laurent Lamarle 57 85 18
Adeline Sangu 57 95 56
Hedi Ben Sedrine 57 92 24

M.Christine Leclercq 57 85 84
Olivier Pelras 57 84 43
Paul de Torres 57 92 28
Isabelle André 57 89 99
Sandrina Caraco 57 82 26
Eric Gaulmin 57 85 74

Sandrine Boisset 57 83 08
Wilfried Fayolle 57 91 03
Muriel Mont 57 96 79
Véronique Lagoutte 57 80 31
Jean-F. Grelier 57 81 78
Michel Teixeira 57 94 15